

Image not found or type unknown



Etat des lieux de sortie d'une maison

Par **cado**, le **28/09/2008** à **23:34**

Bonjour, Je suis locataire et un état des lieux de sortie devait se faire aujourd'hui. La propriétaire est venue à la maison mais elle n'a pas voulu qu'on le signe sous prétexte qu'il y avait deux toiles d'araignée au plafond, et des molletons de poussière derrière les radiateurs électriques. A-t-elle le droit de faire cela ? Il y a eu un état des lieux d'entrée et après 18 mois d'occupation la maison est très très propre. Nous avons jusqu'au 30 pour effectuer ces légers travaux ménagers. Elle nous menace de prendre une entreprise de nettoyage pour le faire et défalquer la facture de notre caution. Si nous ne nous sommes pas arrangés pour le 30 ,devons nous rendre les clés quand même sachant qu'elle a déjà une locataire prête à entrer dans cette maison et que dans ces conditions l'état des lieux sera impossible à faire ? Merci pour votre réponse